



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

affiliation

Question écrite n° 45734

Texte de la question

M. Jacques Gersperrin attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le rattachement des médecins salariés à la Caisse autonome de retraite des médecins de France (CARMF). Actuellement, seuls les médecins libéraux peuvent cotiser à la CARMF. Or, la démographie médicale étant nettement en baisse, le nombre de médecins à la retraite et de veuves de médecin en hausse, les représentants de cet ordre réfléchissent à la pérennisation de leur système de retraite par répartition. Ils souhaitent donc le rattachement des médecins salariés à la CARMF. Ils s'inspirent du cas des avocats : libéraux et salariés cotisent à la même caisse de retraite. Il souhaite donc connaître la position du Gouvernement sur cette requête.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Gersperrin](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45734

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2009, page 3034

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)